



BONNE REPRISE À TOUS !

Comme à chaque rentrée, le sujet des rythmes scolaires est dans tous les esprits. Cette année le gouvernement a remis la semaine des 4 jours à l'ordre du jour peu après son arrivée. Mais les décrets, après plusieurs semaines de rumeurs et d'intentions imprécises, n'ont été publiés que fin juin. Or une rentrée scolaire se prépare plusieurs mois à l'avance. Son organisation tient compte des enfants, des enseignants, des familles, des associations, des intervenants extérieurs...

Chacun se souvient de l'impact qu'a eu le passage à la semaine de 4 jours et demi sur l'organisation des écoles, le fonctionnement de nombreuses associations et la vie des familles.

Malgré son application complexe, des activités de qualité ont été proposées aux enfants de notre village, avec un coût significatif pour la collectivité communale même si une participation a été demandée aux familles.

Aujourd'hui, alors que cette organisation fonctionne, par égard pour tous les acteurs concernés et pour tenir compte des engagements pris ou des emplois confirmés, il a semblé préférable de maintenir le rythme de 4 jours et demi pour l'année scolaire 2017-2018.

Les communes de notre communauté de communes ont toutes choisi cette même ligne de conduite.

L'année scolaire qui commence se déroulera donc comme celles des dernières années et nous aurons ainsi le temps de dialoguer ensemble - familles, enseignants, mairie, inspection académique, associations - pour examiner les diverses options et définir les modalités de l'année scolaire 2018-2019.

Gilles STUDNIA, Maire



UN NOUVEAU SITE INTERNET !

Très bientôt en ligne : www.saint-nom-la-breteche.fr

Le site internet de la mairie avait besoin d'un **"coup de jeune" technique et esthétique...** Sa refonte, engagée avant l'été, doit s'achever dans quelques semaines.

Pour vous permettre une navigation agréable son graphisme et son ergonomie ont été totalement repensés. Son contenu fait aussi l'objet de vérifications, de mises à jour et d'ajouts.

Grâce à une conception en **"responsive design"**, il s'adapte à tous les formats d'écrans. Vous pourrez le consulter sur ordinateurs, tablettes et smartphones.

Nous espérons que vous trouverez son utilisation simple et agréable et qu'il vous permettra d'accéder rapidement et efficacement à l'information recherchée.

Sachez qu'il est évolutif et que de nouvelles fonctions pourront s'ajouter au fil du temps. Pour exemple, les parents bénéficieront, dès le premier semestre 2018, d'un portail famille qui facilitera leurs démarches, notamment l'inscription de leurs enfants et le paiement en ligne.

Début octobre : visitez
www.saint-nom-la-breteche.fr
(.fr et non plus .org)
et envoyez-nous remarques
et suggestions sur :
communication@mairiesnlb.fr

Accueil mairie

En raison des vacances scolaires de la Toussaint, **les permanences du samedi ne seront pas assurées les 28 octobre et 4 novembre** prochains. Merci de votre compréhension..

Prochain Conseil

Le Conseil municipal se réunira en **séance publique le mardi 26 septembre à 20h30** en mairie. L'ordre du jour sera communiqué par voie d'affichage et sur le site internet de la mairie.

Listes électorales

Nouveaux habitants, même s'il n'est pas prévu d'élections en 2018, **pensez à vous inscrire sur les listes électorales** : fournir une pièce d'identité prouvant votre nationalité française et un justificatif de domicile récent. À noter que l'inscription des jeunes de 18 ans est automatique.

Crèche

La crèche municipale « Petit Prince » est complète. Vous pouvez néanmoins déposer vos dossiers de préinscription en Mairie auprès du CCAS. Une liste d'attente sera établie. Coordonnées des assistantes maternelles sur demande.

Transport

Ligne L : une page Facebook regroupant et informant les usagers de la ligne L a été créée à l'initiative d'un Nonnais-bretêchois : [fb.me/stnomlabreteche](https://www.facebook.com/stnomlabreteche).

RENTREE FISCALE 2017 : COUTEUSE SOLIDARITE

par Axel Faivre, 1^{er} adjoint délégué aux finances

Octobre et novembre sont les mois où le contribuable s'acquitte de ses taxes locales : taxes foncières et taxe d'habitation. Le produit de ces taxes se répartit pour la taxe foncière entre Département, Commune et Intercommunalité et pour la taxe d'habitation entre Commune et Intercommunalité.

L'avantage des taxes locales sur les impôts nationaux, c'est qu'en principe, le contribuable sait peu ou prou à quoi elles servent, qu'il peut en mesurer l'efficacité au travers des réalisations effectuées et que leur taux est fixé par des élus qu'il côtoie et peut questionner.

Après la très mauvaise surprise de la hausse de 60 % de la part départementale de la taxe foncière en 2016, un peu moins mal perçue à Saint-Nom-la-Bretèche qu'ailleurs en raison de la réalisation d'une déviation attendue, le contribuable nonnais-

bretêchois aurait apprécié un répit ou aimé un reflux. Tel ne sera pourtant pas le cas.

Au titre de ses taxes foncières, le contribuable de Saint-Nom-la-Bretèche doit en effet s'attendre, toutes choses égales d'ailleurs, à régler en 2017 3 % de plus qu'en 2016 tandis que sa taxe d'habitation devrait, elle, progresser de 4,3 %. Pourquoi ?

Les bases fiscales n'ayant que très faiblement évolué (+0,4 %) et notre commune, fidèle à ses engagements ayant maintenu ses taux (12,22 % pour la taxe foncière et 13,54 % pour la taxe d'habitation), d'où viennent ces hausses : elles sont de fait presque exclusivement liées à la variation des taux intercommunaux.

Notre communauté de communes, pénalisée par une hausse brutale et

partiellement inattendue du Fond de Péréquation Intercommunal et Communal (+ 227 000 €) a en effet été contrainte de réviser ses taux d'imposition pour rétablir l'équilibre de son compte de fonctionnement.

Passé de zéro en 2013 à 2 160 615 € en 2017, ce fond déjà évoqué ponctionne sans aucune discussion possible, au titre de la solidarité intercommunale, les communes « nanties » au profit de communes en difficulté. Les taux intercommunaux fixés en 2016 à 1,65 % pour la taxe foncière et à 1,89 % pour la taxe d'habitation passent ainsi respectivement à 2,19 % et 2,51 %.

Sur la base d'une valeur locative moyenne de 11 800 € (base fiscale moyenne) le contribuable nonnais-bretêchois pourrait devoir régler environ 140 € de plus que l'an passé au titre de ses impôts locaux.

Charly bio

Du nouveau chez CHARLY' BIO
3 avenue des Platanes !



Pour compléter leur gamme de produits Bio, Charly et son épouse Bintou, vous proposent désormais un rayon traiteur où vous retrouvez des plats préparés ou cuisinés (salades, plats chauds). « Nous transformons et préparons les produits du magasin pour nos clients pressés ou désireux de savourer des plats tout prêts. Le rayon est ouvert depuis quelques semaines avec déjà beaucoup de succès ! ».

Autre nouveauté : des tables ont été installées pour vous permettre de déguster sur place, thé ou café... bio bien entendu !

LE NOUVEL ESPACE JEUNES

Plus que quelques semaines de patience...

Les travaux du nouvel espace jeunes situé dans l'ancien pavillon de fonction face à l'espace culturel JKM se poursuivent selon le calendrier prévu. Les dernières finitions seront terminées fin septembre. Après réception du chantier, s'en suivront les ultimes vérifications, contrôles sécurité / accessibilité et agréments indispensables pour la mise en service de ce local.

Ainsi, comme annoncé en juin, tous les jeunes adhérents de cette structure d'accueil âgés de 11 à 17 ans, environ 90 actuellement, bénéficieront très bientôt d'un lieu dédié à la détente, aux jeux, aux échanges et à la convivialité sous la responsabilité de Marc Eloffe.



D'importants travaux ont été réalisés : modification des cloisons, électricité, plomberie, sanitaires, peintures intérieures et extérieures, mise aux normes d'accessibilité, aménagement d'un coin cuisine, d'un préau, des accès...

ENVIRONNEMENT

Des ambassadeurs du tri à notre service

Nos déchets sont un véritable gisement de matière première ! Pourtant à l'échelle nationale seuls 20 % environ sont recyclés. Pourquoi ?

Une des causes réside sans doute dans la complexité du tri.

Pour nous aider, notre communauté de communes vient de recruter trois ambassadeurs du tri dynamiques : Carole, Clément et Léo, âgés de 20 à 26 ans, ont tous les trois une vraie conviction écologique.

Dans chaque commune, ils inspectent les contenus des poubelles jaunes la veille du ramassage. En cas d'erreur de tri, le déchet intrus est placé sur la poubelle avec un mot explicatif. S'il y a plus de 50 % d'erreur, la poubelle ne sera pas collectée. Il ne s'agit pas de punir, mais de faire réagir et progresser, car les erreurs coûtent cher à la collectivité et au citoyen : 57 000 € pour la CCGM en 2016. Nous avons donc tout intérêt à devenir des « pros du tri » !



Et nos trois ambassadeurs dévoués sont là pour nous y aider :

- En animant des soirées éco-tri ludiques avec vos voisins (30 à 45 minutes).
- En vous proposant des solutions concrètes pour réduire votre volume de déchets. La commune vous proposera d'ailleurs très bientôt l'acquisition de composteurs et une formation à leur utilisation.

- En animant des ateliers éco-responsables pour les entreprises et les collectivités.
- En participant à des événements locaux, marchés, forums...

Prochains rendez-vous :

- Samedi 30 septembre, à la Journée des plantes et de l'environnement, place de l'Europe, de 10h à 16h.
- Dimanche 15 octobre lors du ciné-débat autour du film « Demain » de Cyril Dion et Mélanie Laurent, au cinéma de Maule à 18h.

Pour toute question ou suggestion, contactez-les par mail : tri@cc-gally-mauldre.fr ou sur facebook : Ambassadeur du Tri Gally Mauldre

NOUVEAU !

DES CENDRIERS POUR UN VILLAGE PROPRE !

10 cendriers viennent d'être installés dans notre village pour réduire le nombre de mégots jetés à terre, dans les jardinières, les espaces verts et les regards d'eaux pluviales.

Le comité environnement qui rassemble une dizaine d'habitants et d'élus est à l'origine de cette démarche importante pour la propreté de nos espaces publics, mais aussi pour l'environnement en général.

Un seul mégot pollue à lui seul 500 litres d'eau...

Chaque mégot que vous jetez dans un cendrier ou une poubelle c'est un petit geste qui a du poids !



Une question ou remarque ?
Écrivez-nous par courriel à
communication@mairiesnbl.fr

Permanences parlementaires

Béatrice PIRON,
députée (EM) de
la 3^e circonscription
des Yvelines, vous
reçoit à la mairie de
St-Nom-la-Bretèche,
le 4^e lundi des mois
impairs, de 9h à 11h.



Prochaines permanences :

- Lundi 27 novembre 2017
 - Lundi 22 janvier 2018
- Rendez-vous conseillé par mail :
beatrice.piron@assemblee-nationale.fr

**Le numéro de téléphone de
la bibliothèque municipale a
changé. Composez désormais
le 01 30 51 31 90**

À vos agendas !

SPECTACLES

THÉÂTRE

SAMEDI 23 SEPTEMBRE

« Cuisine et dépendances »

Pièce de J-P. Bacri et A. Jaoui par la Troupe du Soleil. Espace JKM, à 20h30. Entrée 12 € (-12 ans : 8 €). Réservations : 06 70 93 56 00.

FESTIVAL DE JAZZ



SAMEDI 7 OCTOBRE

- Place de l'Europe, à 11h30 : **Allen HOIST quintet** (hommage à Al Jarreau). Concert gratuit.
- Espace JKM, à 20h30 : **Frank AVITABILE, piano solo.** (25 €).

SAMEDI 14 OCTOBRE

- Espace JKM, à 15h : **atelier musical avec Laurent CUGNY**
- Espace JKM, à 20h30 : « **Gil Evans Paris Workshop** », Big band dirigé par Laurent CUGNY. (Entrée 25 €).

THÉÂTRE LA MIMÉSIS

DIMANCHE 15 OCTOBRE

« L'invitation au château »

de Jean Anouilh. Espace JKM à 16h.

AUTOMNE DE LA PLAINE

DU 16 SEPTEMBRE AU 5 DÉCEMBRE

Programme complet : www.plainedeversailles.fr

SPECTACLE ENFANTS

MERCREDI 25 OCTOBRE



« Ti Zistoïrs » par Will MAËS. À partir de 4 ans. Entrée 6 €. Espace JKM à 15h.

EXPOSITIONS

REG'ART 78

22 AU 25 SEPTEMBRE

Odile MARIN expose ses oeuvres à la maison des associations de 10h à 19h. Entrée libre.

MARLY DISPARU

DU 18 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE

Le peintre belge **Thierry BOSQUET** exposera en mairie les gouaches originales de son livre d'art « Marly disparu ». Entrée libre.

ANIMATIONS

FÊTE DES PLANTES

SAMEDI 30 SEPTEMBRE

Proposée par l'association « Saint-Nom la Nature » Centre village de 10h à 16h.

TOURNOI DE BRIDGE

SAMEDI 30 SEPTEMBRE

En mairie de 14h à 19h. Inscriptions auprès du SACA*.

2^e SAINT-NOM CLASSIC

DIMANCHE 1^{ER} OCTOBRE



Rallye touristique et concours d'élégance de voitures des années 30 à 80. Arrivée des véhicules à partir de 11h30 à l'Espace JKM. Inscriptions auprès du SACA*.

ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS

VENDREDI 10 NOVEMBRE

En mairie à 19h30. Organisé en partenariat avec l'association AVF. Faites-vous connaître auprès du SACA*.

SPORT

SUNDAY'S RUNNING

DIMANCHE 1^{ER} OCTOBRE

RDV sur le parking situé devant la mairie à 10h.

COUPE DE GOLF DE LA MAIRIE

VENDREDI 13 OCTOBRE



Trophée « Patrice Galitzine » au golf de Saint-Nom. Infos auprès du SACA*.

SOUVENIR

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE SAMEDI 11 NOVEMBRE

Armistice 1918 au Monument aux Morts. (Horaire précisé ultérieurement).

HORS NOS MURS

OKTOBERFEST / SAMEDI 14 OCTOBRE

Dîner musical, chant et danse avec **Frei Willigen**

À 19h30 au Parc des Sports de Feucherolles. Entrée + dîner : 30 € au profit des œuvres du Club Rotary Saint-Nom-la-Bretèche. Réservations : 07 77 72 20 42 / rp.rotary.snb@gmail.com.

CONNAISSANCE DU MONDE / DIMANCHE 15 OCTOBRE

« La Guyane, terre de richesses et d'aventures »

À 17h au théâtre de Bailly. Conférencier : Michel AUBERT. Le film relate une aventure humaine, celle d'une rencontre il y a 50 ans avec les indiens Wayampis des sources de l'Oyapock.

(*) Service des Affaires Culturelles et Associatives (SACA) Espace JKM, place Henri Hamel - Tél. 01 30 56 66 27 mail : sec.culture.asso@mairiesnlb.fr



SNB Village Info n° 9 / ISSN n° 2554-067X (print) et 2554-7224 (web)
Mairie : 32 rue de la Fontaine des Vaux 78860 Saint-Nom-la-Bretèche. Tél. : 01 30 80 07 00
Directeur de la publication : Gilles Studnia, Maire. Directrice de la rédaction : Karine Dubois.
Responsable communication : Pascal Bouchain. Réalisation : Kawan communication.
Maquette et impression : Studiograph. 2 500 exemplaires. Dépôt légal : Septembre 2017.



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK
[facebook.com/mairiesainnomlabreteche](https://www.facebook.com/mairiesainnomlabreteche)

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER
www.saint-nom-la-breteche.fr